

12.—Détail de l'actif et du passif des banques à charte, 31 décembre 1958 et 1959 (fin)

(En milliers de dollars)

Actif et passif	1958	1959
Dépôts d'épargne personnels à terme au Canada, en monnaie canadienne.....	6,843,687	6,899,639
Autres dépôts à terme, en monnaie canadienne.....	618,396	557,542
Autres dépôts à vue, en monnaie canadienne.....	4,635,915	4,144,353
Autres dépôts en monnaies étrangères.....	1,649,191	1,842,151
Avances de la Banque du Canada, garanties.....	2,000	—
Acceptations, garanties et lettres de crédit.....	196,988	206,808
Autres éléments de passif.....	61,755	51,549
Capital versé.....	225,609	254,115
Fonds de réserve.....	580,542	661,378
Bénéfices non distribués à la fin de l'exercice financier le plus récent.....	6,642	10,155
Total du passif.....	15,840,274	15,834,924

13.—Réserves en numéraire canadien, 1950-1959

NOTA.—Pour les périodes antérieures à juillet 1954, tous les chiffres représentent les moyennes quotidiennes; à partir de juillet 1954 et conformément à la loi de 1954 sur les banques, les dépôts à la Banque du Canada sont les moyennes des jours ouvrables du mois indiqué, tandis que les billets de la Banque du Canada et les dépôts en dollars canadiens sont les moyennes des quatre mercredis consécutifs de la période se terminant l'avant-dernier mercredi du mois précédent.

(En millions de dollars)

Année	Réserves en numéraire			Passif-dépôts en dollars canadiens ¹	Pourcentage moyen des réserves en numéraire ²
	Dépôts de la Banque du Canada	Billets de la Banque du Canada	Total		
1950.....	548	207	755	7,487	10.1
1951.....	567	225	792	7,759	10.2
1952.....	606	239	844	8,110	10.4
1953.....	627	266	893	8,624	10.2
1954—janvier à juin.....	634	260	894	8,820	10.1
1954—juillet à décembre.....	525	286	811	9,097	8.9
1955.....	541	293	834	9,915	8.4
1956.....	548	325	873	10,527	8.3
1957.....	535	335	870	10,601	8.2
1958.....	607	336	943	11,452*	8.2
1959.....	648	351	999	12,187	8.2

¹ A partir de juillet 1954, les chiffres ne sont pas rectifiés pour tenir compte des effets en transit, et ne peuvent être comparés exactement aux chiffres des périodes antérieures. ² Avant le 1^{er} juillet 1954, le minimum obligatoire était de 5 p. 100 pour chaque jour; depuis cette date, il est de 8 p. 100, comme moyenne mensuelle.

Taux de liquidité.—Au cours d'entretiens avec les banques à charte, en novembre et décembre 1955, la Banque du Canada a recommandé le maintien d'un taux minimum de liquidité (argent comptant, prêts au jour le jour et bons du Trésor) par rapport aux dépôts. La Banque entendait établir un principe d'action bancaire qui l'aiderait à contenir les tensions inflationnistes. Les banques sont convenues d'en venir au 31 mai 1956 à un taux minimum de 15 p. 100 qu'elles s'efforceraient de maintenir sur une base journalière moyenne à partir du mois de juin. Le taux quotidien ou hebdomadaire pouvait fluctuer autour de 15 p. 100, mais la moyenne mensuelle ne devait pas dépasser 15 p. 100. Depuis juin 1956, le taux quotidien moyen a été d'au moins 15 p. 100.